

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 Avril 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2015/AVR/27

Point de l'ordre du jour  
10

OBJET  
**CONVENTION DE FONDS DE  
CONCOURS POUR LES  
COLONNES ENTERRÉES DE LA  
RUE DES HIRONDELLES**

RAPPORTEUR  
**M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 09/04/2015  
L'affichage en mairie le : 09/04/2015  
La notification le : 09/04/2015

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 2 Avril 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 27 Mars 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI et M. J-P. PERICAUD.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC  
M. S. ROSTAN a donné procuration M. P-Y. SCHANEN  
Mme M-A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON  
M. E. JAECK a donné procuration à M. J-L. PALÉVODY  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
M. B. PASSERIEU a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme L. TACHOIRES a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

**Exposé des motifs**

Monsieur LE MAIRE rappelle que dans le cadre des travaux de l'axe bus et de la requalification de l'avenue Tolosane, la commune de Ramonville a convenu avec le Sicoval, par délibération du 14 avril 2014, l'installation d'un point de collecte du verre constitué de quatre colonnes enterrées au carrefour de la rue des hirondelles et de l'avenue Tolosane.

La présente délibération modifie les aspects financiers de celle du 14 avril 2014 qui validait une participation de la commune de 10 366 € pour un investissement estimé à 20 732 € ainsi que la convention jointe.

Le coût final de l'investissement s'établit à 24 795,47 € TTC. Le Sicoval est attributaire du F.C.T.V.A. et des subventions liées à cette opération.

En conséquence, l'objet de cette délibération porte sur la modification des modalités de financement et ramène le fond de concours de la commune à 9 223,73 €. Les autres points exposés dans la délibération et la convention de fond de concours jointe du 14 avril 2014 sont sans changement.

## Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame FAIVRE, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les modalités de financement expliquées ci dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes correspondants ainsi que tous les documents résultant des présentes décisions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : 07/07/2015  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*